



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 14 octobre 2020

Etaient présents :

Laurence BACLE – Elodie BIOU - Monique BUCHER - Françoise CHANCEL – Alain CHARRUAU - Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET - Annie CONNETABLE - Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW - Thierry DOLLEANS (à partir du point 20-074) - Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Régine FRANCOIS – Laurent GISQUET - Nadine GOHARD - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Olivier GUITTARD - Bertrand HAUET – Flavie HOURTOLOU - Bernard JACQUES – Annie JOSEPH – Yves LAMBERT - Françoise LENARD - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE – Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Christiane METREAU - Céline MORAIN - François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Annick PANDOLFI - Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Benoit POUYET - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Robert RIVOIRE - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY – Stéphane TRONCHE (à partir du point 20-057) – Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Toine BOURRAT	a donné pouvoir à	Annie JOSEPH
Michel LOMMIS	a donné pouvoir à	Dominique NICCO
Christine LE BORGNE	a donné pouvoir à	Christian LORINQUER
Pierre SOUIN	a donné pouvoir à	Yves REVEL

Secrétaire de séance : Félicien MARGUERETTAZ

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 20-050 au point 20-056

Présents : 49 Pouvoirs : 5 Votants : 54

Du point 20-057 au point 20-073

Présents : 50 Pouvoirs : 5 Votants : 55

Du point 20-074 au point 20-080

Présents : 51 Pouvoirs : 5 Votants : 56

Le Conseil Communautaire,

- 20-050** **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu du 10 juillet 2020
- 20-051** **PREND ACTE** de la désignation de Monsieur Pascal Marteau et le déclare installer dans ses fonctions de délégué communautaire titulaire
- 20-052** **ADOpte à la majorité (1 abstention Nadine Villevalois)** le règlement intérieur de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines ».
- 20-053** **DECIDE à l'unanimité** de créer un Pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes et ses communes membres
- ADOpte à l'unanimité** le Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines
- PRECISE** que le Pacte de gouvernance sera transmis pour avis à l'ensemble des communes membres
- 20-054** **APPROUVE à l'unanimité** l'ouverture d'un fonds de concours d'investissement à destination des communes d'un montant plafonné de 3 696 780 € sur le budget 2020 pour les exercices 2020-2022
- PRECISE** que les communes pourront solliciter l'intégralité du montant qui leur est imparti sur un même exercice
- PRECISE** que le montant du fonds de concours ne peut avoir pour effet de porter le montant total de l'aide publique à plus de 80 % du montant de la dépense éligible
- PRECISE** que le montant du fonds de concours versé par la Communauté de communes Cœur d'Yvelines ne peut excéder 50 % de la part du financement H.T. restant à la charge de la commune bénéficiaire
- PRECISE** que le fonds de concours donne lieu au dépôt d'un dossier comprenant une lettre d'intention, un plan de financement, un devis, une description de l'opération et la délibération du Conseil municipal
- PRECISE** que les opérations éligibles sont les suivantes :
- Aménagements de sécurité et accessibilité PMR
 - Maintien du commerce local et de l'artisanat
 - Réhabilitation et travaux sur le patrimoine bâti
 - Réhabilitation, construction, extension des bâtiments scolaires
 - Travaux conduisant à des économies d'énergie
 - Travaux de voirie (limitation à 30% de l'enveloppe communale)
- PRECISE** que le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil communautaire et du Conseil municipal concerné
- PRECISE** que le fonds de concours donne lieu à la signature d'une convention entre la Communauté de Communes et la Commune bénéficiaire
- 20-055** **APPROUVE à l'unanimité** l'ouverture d'un fonds de concours « audit énergétique » à destination des communes d'un montant plafonné de 350 000€ sur le budget 2020 pour les exercices 2020-2022

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thory
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

20-056

PRECISE que le montant du fonds de concours ne peut avoir pour effet de porter le montant total de l'aide publique à plus de 80 % du montant de la dépense éligible

PRECISE que le montant du fonds de concours versé par la Communauté de communes Cœur d'Yvelines ne peut excéder 50 % de la part du financement H.T. restant à la charge de la commune bénéficiaire

PRECISE que le fonds de concours donne lieu au dépôt d'un dossier comprenant une lettre d'intention, un plan de financement, un devis, une description de l'opération et la délibération du Conseil municipal

PRECISE que les opérations éligibles sont celles identifiées dans le rapport de l'audit énergétique, dont le temps de retour sur investissement est inférieur à 30 ans

PRECISE que le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil communautaire et du Conseil municipal concerné

PRECISE que le fonds de concours donne lieu à la signature d'une convention entre la Communauté de Communes et la Commune bénéficiaire

APPROUVE à la majorité (deux abstentions : Nadine Villevalois, Bertrand Hauet) l'ouverture d'un fonds de concours création d'espaces de tiers-lieux

PRECISE que les projets éligibles doivent répondre aux caractéristiques suivantes

- Carence de l'initiative privée,
- Engagement de la commune à ouvrir le bien dans les deux années suivant sa demande,
- Affectation du local à destination de tiers-lieux pour une durée minimale de 5 ans après son ouverture.

PRECISE que le montant du fonds de concours ne pourra excéder un montant de 1000 €/ m² et une enveloppe globale de 300 000 € HT

PRECISE que le fonds de concours donne lieu au dépôt d'un dossier comprenant une lettre d'intention, un plan de financement, une description de l'opération et la délibération du Conseil municipal

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

20-057

APPROUVE à l'unanimité l'ouverture d'un soutien financier pour maisons médicales

PRECISE que les projets éligibles seront jugés au cas par cas en fonction de l'intérêt communautaire (dont la répartition géographique)

PRECISE que le montant de l'aide ne pourra excéder un montant de 1000 €/ m², dans la limite de 45m² par cabinet généraliste, le total de fonds de concours ne pouvant excéder 300k€ HT par opération

PRECISE que l'aide donne lieu au dépôt d'un dossier comprenant une lettre d'intention, un plan de financement, une description de l'opération et la délibération du Conseil municipal

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à cette aide

20-058 **DECIDE à la majorité (trois voix contre : Elisabeth Sandjivy, Emmanuelle Cœuret, Bertrand Hauet)** d'adhérer à Initiative Seine Yvelines pour un an renouvelable

DONNE mandat au président pour signer tous les documents relatifs à cette adhésion

20-059 **ADOPTE à l'unanimité** l'attribution de compensation de fiscalité pour un montant de **6 272 473.50 €**

DECIDE que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes

DONNE mandat au président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

20-060 **ADOPTE à l'unanimité** la décision modificative n°1 selon le tableau suivant :

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
16-Emprunt et dettes assimilées	1641-FIN-01	+1 050,00 €	
165-Dépôts et cautionnements reçus	165-SG-020	+24 100,00€	
165-Dépôts et cautionnements reçus	165-AAGDV-524	+1 000,00€	
022-Dépenses imprévues	022-FIN-01	+24 100,00€	
7718-Produits exceptionnels	7718-SG-020		+24 100,00€
6068-Autres matières et fournitures	6068-SG-020	+80 000,00€	
6068-Autres matières et fournitures	6068-PISC-413	+3 500,00	
65888-charges diverses de gestion courante	65888-PISC-413	+15 000,00€	
65888-Charges diverses de gestion courante	65888-GYM-411	+5 100,00€	
022-Dépenses imprévues	022-FIN-01	-129 750,00€	
2135-Installations gles, agencements, amén.	2135-GRVSF-815	+180 000,00€	
022-Dépenses imprévues	022-FIN-01	-180 000,00€	
		24 100,00	24 100,00€

20-061 **ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget annexe selon le tableau suivant :

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
65-Autres Charges de gestion courante	65888-01	+50 ,00 €	
67-Charges exceptionnelles	678-01	- 50,00 €	
75- Autres produits de gestion courante	7588-01		+50,00€
74-Dotations et participations	774-90		-50,00€
		0,00€	0.00€

20-062 **DECIDE à l'unanimité** d'attribuer et de verser une subvention pour la gestion des gymnases aux communes de Beynes, pour un montant de 60 337.18 €, et de Jouars-Pontchartrain, pour un montant de 48 821.21 €

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette subvention

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

- 20-063** **DECIDE à l'unanimité** de déduire la période de fermeture de la facturation due par les associations occupant le gymnase en raison du confinement et du protocole sanitaire
- 20-064** **DECIDE à l'unanimité** que la CLECT de Cœur d'Yvelines sera composée de 31 membres
- DECIDE à l'unanimité** de répartir les sièges au sein de la CLECT de la façon suivante : 1 siège par commune
- PROPOSE** aux communes que les représentants de la CLECT soient les Maires des communes qui composent Cœur d'Yvelines
- PRECISE** que chaque membre titulaire de la CLECT pourra se faire représenter par un suppléant, qui sera obligatoirement un conseiller municipal issu de la même commune
- INVITE** les communes à désigner, par délibération, leurs représentants (un membre titulaire et un suppléant)
- 20-065** **CREE** la Commission d'Appel d'Offres
- PRECISE** que la composition de cette commission fera l'objet d'une délibération
- 20-066** **CREE** la Commission de Délégation de Service Public
- PRECISE** que la composition de cette commission fera l'objet d'une délibération
- 20-067** **CREE à l'unanimité** la Commission de contrôle financier et désigne ses membres constitutifs suivants : Bertrand Hauet, Yves Revel, Sylvain Durand, Annie Gonthier
- 20-068** **APPROUVE à l'unanimité** les compositions de commissions communautaires suivantes :

- Finances

Beynes	Thierry	DOLLEANS
Galluis	Jean-Louis	MARTINELLI
Gambais	Elodie	BIOU
Grosrouvre	Yves	LAMBERT
Grosrouvre	Paul	STOUDER
La Queue-lez-Yvelines	Annie	CONNETABLE
Méré	Dominique	CHESNEAU
Thoiry	Anne	FRELAUT N'DIAYE
Jouars-Pontchartrain	Monique	BUCHER
Marcq	Pierre	SOUIN
Autouillet	Arnaud	DEMOUGIN
Garancières	Christian	LORINQUER
Flexanville	Claudine	RICOU

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

- Développement économique / emploi

Jouars-Pontchartrain	Flavie	HOURTOLOU
Montfort-l'Amaury	Patrick	LEMAITRE
Neauphle-le-Château	Benoit	POUYET
Neauphle-le-Vieux	Françoise	ROUDIER
Le Tremblay-sur-Mauldre	Hélène	JEAN-BAPTISTE
Le Tremblay-sur-Mauldre	Françoise	CHANCEL
Thiverval-Grignon	Nadine	GOHARD
Thiverval-Grignon	Daniel	BOSSE
Villiers-Saint-Frédéric	Olivier	GOUPILLON
Autouillet	Arnaud	DEMOUGIN
Beynes	Stéphane	TRONCHE
Beynes	Thierry	DOLLEANS

- Développement de la mutualisation

Boissy-sans-avoir	Grégoire	CORBY
Flexanville	Didier	SAUSSAY
Gambais	Raphaël	NIVOIT
Gambais	Nadine	VILLEVALOIS
Jouars-Pontchartrain	Alain	CHARRUAU
Mareil-le-Guyon	Patricia	SADOC
Millemont	Annie	JOSEPH
Galluis	Jean-Louis	MARTINELLI
Grosrouvre	Yves	LAMBERT
Grosrouvre	Paul	STOUDER
Neauphle-le-Château	Agnès	CORDONNIER
Villiers-le-Mahieu	Robert	RIVOIRE
La Queue-lez-Yvelines	Annie	CONNETABLE

Valorisation du patrimoine touristique et produits locaux

Montfort-l'Amaury	Christiane	METREAU
Béhoust	Elisabeth	DUFAUD
Beynes	Céline	MORAIN
Beynes	Félicien	MARGUERETTAZ
Neauphle-le-Château	Emmanuelle	COEURET
Neauphle-le-Vieux	Françoise	ROUDIER
Vicq	Bernard	JACQUES
Beynes	Patricia	CHARTON
Beynes	Stéphane	TRONCHE
Saint Germain de la Grange	Corinne	DESAUW
Saulx-Marchais	Jacques	CHAUMETTE
Thoiry	Anne	FRELAUT N'DIAYE

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

- Elimination des déchets

Autouillet	Françoise	LENARD
Béhoust	Elisabeth	DUFAUD
Beynes	Sophie	MAIRESSE
Saulx-Marchais	Jacques	CHAUMETTE
Thiverval-Grignon	Nadine	GOHARD
Thiverval-Grignon	Daniel	BOSSE
Villiers-le-Mahieu	Patrick	BOURDEAUX
Villiers-Saint-Frédéric	Laurence	BACLE
Auteuil-le-Roi	Jean-Luc	CAPELLE
Jouars-Pontchartrain	Pascal	MARTEAU
Millemont	Annie	JOSEPH
Saint-Rémy-l-Honoré	Patrick	RATEL
Goupillières	Stéphane	JEAN
Mareil-le-Guyon	Michel	LOMMIS

- Economies d'énergie / Vidéo protection

Flexanville	Claudine	RICOU
Jouars-Pontchartrain	Pascal	MARTEAU
Les Mesnuls	Michel	ROUX
Saint-Rémy-l-Honoré	Patrick	RATEL
Villiers-le-Mahieu	Robert	RIVOIRE
Gambais	Raphaël	NIVOIT
Jouars-Pontchartrain	Olivier	GUITTARD
Villiers-Saint-Frédéric	Laurence	BACLE
Beynes	Annick	PANDOLFI
Les Mesnuls	Francis	DAZIN
Autouillet	Françoise	LENARD
Montfort-l'Amaury	Patrick	LEMAITRE

- Equipements sportifs

Beynes	Céline	MORAIN
Beynes	Michel	NOBLET
Gambais	Elodie	BIOU
Neauphle-le-Château	Benoit	POUYET
Flexanville	Didier	SAUSSAY
Gambais	Nadine	VILLEVALOIS
La Queue Lez Yvelines	Laurent	LOUESDON
Jouars-Pontchartrain	Philippe	EMMANUEL

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

- Transport et mobilité

Beynes	Annick	PANDOLFI
Beynes	Patricia	CHARTON
Jouars-Pontchartrain	Olivier	GUITTARD
Le Tremblay-sur-Mauldre	Hélène	JEAN-BAPTISTE
Marcq	Pierre	SOUIN
Montfort l'Amaury	Patrick	LEMAITRE
Neauphle-le-Château	Agnès	CORDONNIER
Boissy-sans-avoir	Sylvie	JEAN
Jouars-Pontchartrain	Flavie	HOURTOLOU
Garancières	Christine	LE BORGNE
La Queue Lez Yvelines	Laurent	LOUESDON
Le Tremblay-sur-Mauldre	Françoise	CHANCEL
Thoiry	Anne	FRELAUT
Saint Germain de la Grange	Corinne	DESAUW

- GEMAPI

Garancières	Christine	LE BORGNE
Garancières	Christian	LORINQUER
Jouars-Pontchartrain	Philippe	EMMANUEL
Mareil-le-Guyon	Michel	LOMMIS
Vicq	Bernard	JACQUES
Vicq	Yan	ROBERT
Beynes	Sophie	MAIRESSE
Villiers-le-Mahieu	Patrick	BOURDEAUX
Saulx-Marchais	Muriel	DUPEUX

Information / communication

Beynes	Félicien	MARGUERETTAZ
Boissy-sans-avoir	Sylvie	JEAN
Villiers-Saint-Frédéric	Olivier	GOUPILLON
Goupillières	Régine	FRANCOIS
Jouars-Pontchartrain	Alain	CHARRUAU
Beynes	Michel	NOBLET
Jouars-Pontchartrain	Laurent	GISQUET

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- Droit des sols / Réflexion sur des schémas sectoriels de cohérence

Auteuil-le-Roi	Jean-Luc	CAPELLE
Goupillières	Régine	FRANCOIS
Goupillières	Stéphane	JEAN
Jouars-Pontchartrain	Monique	BUCHER
Jouars-Pontchartrain	Laurent	GISQUET
Les Mesnuls	Francis	DAZIN
Neauphle-le-Château	Emmanuelle	COEURET
Saulx-Marchais	Muriel	DUPEUX
Boissy-sans-avoir	Grégoire	CORBY
Mareil-le-Guyon	Patricia	SADOC
Méré	Dominique	CHESNEAU
Montfort-l'Amaury	Christiane	METREAU

20-069

DECIDE à l'unanimité de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs des entreprises

DECIDE de notifier la liste ci-dessous à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux

MME	POELAERT	Denise
MME	GOHARD	Nadine
M.	MORA	Bruno
M.	RATEL	Patrick
M.	ROBERT	Yann
M.	DAGA	Gérard
MME	GONTHIER	Annie
MME	GUIRAUD	Elisabeth
M.	DALCUSI	Laurent
M.	BOURDEAUX	Patrick
MME	SADOC	Patricia
M.	LE BOSQUAIN	Bruno
M.	RAMAIN-SOUDANNE	Isabelle
MME	LANGLOIS	Martine
MME	SANDJIVY	Elisabeth
MME	PLANCHON	Denise
MME	CHAVILLON	Marie-Christine
M.	PETIT	Alain
M.	SAUSSAY	Didier
MME	FRANCOIS	Régine

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

M.	ROUX	Michel
M.	BREMOND	Gilles
M.	DENAMPS	Matthieu
MME	BALMELLE	Muriel
M.	COSPEREC	Lionnel
M.	HUBERT	Christian
M.	SUILLEROT	Eric
M.	PEREIRA	Stéphane
M.	GOTCHAC	David
M.	WINOCOUR	Marc
M.	JEAN	Stéphane
M.	BERINSTAIN	Olivier
M.	BUNEL	Patrick
M.	BAS	Pascal
M.	WILLEMOT	Georges
M.	RAFFARD	Daniel
M.	POUYET	Benoît
MME	PAVESIS	Arlette
MME	LLEIXA DAUPHIN	Ghislaine
M.	DOLLEANS	Thierry

- 20-070** **DESIGNE à l'unanimité** Hervé Planchenault, représentant de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Mauldre
- 20-071** **DESIGNE à l'unanimité** Olivier Guittard, représentant titulaire et Michel Roux, représentant suppléant de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines au sein du comité syndical du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse
- 20-072** **DESIGNE à l'unanimité** Denise Planchon, représentant de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines au CNAS
- 20-073** **DESIGNE à l'unanimité** les représentants suivants au sein du syndicat mixte « Seine et Yvelines Numérique »
 Titulaire : Benoît Pouyet
 Suppléant : Laurent Gisquet
- 20-074** **DESIGNE à l'unanimité** les représentants suivants au Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de Plaisir :
 Titulaires : Yves Revel, Sophie Mairesse, Nadine Gohard, Daniel Bosse
 Suppléants : Vincent Couric, Michel Noblet, Didier Brillant, Marie Garcia

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

20-075 **DESIGNE à l'unanimité** Guy Pélissier représentant titulaire et Patricia Charton représentant suppléant de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines au sein la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets

20-076 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes, le rapport d'activités 2019

PRECISE que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique

20-077 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes, le rapport d'activités 2019 sur le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

PRECISE que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique

20-078 **PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 de la société Maison Bleue pour la gestion de la structure multi accueil « Cœurs d'enfants »

20-079 **DECIDE** à compter du 1^{er} novembre 2020 de créer un poste d'agent de maîtrise territorial

DECIDE à compter du 1^{er} novembre 2020 de supprimer un poste de d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

ADOPTE à l'unanimité les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
	GRADE	Ancien effectif	
Attaché		1	1
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe		0	1
Rédacteur		3	3
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe		2	3
Adjoint administratif		5	4

Filière technique	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
	GRADE	Ancien effectif	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe		1	1
Agent de maîtrise		0	1
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe		3	2
Adjoint technique		5	5

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

Filière sociale	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Educateur de jeunes enfants 2eme classe	3	3	3

Filière sportive	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Conseiller des APS	1	1	1
Educateur APS	6	6	6

20-080

DECIDE à l'unanimité que les formations relatives à l'exercice du mandat sont les formations dispensées par un organisme agréé par le ministre de l'intérieur

PRECISE que chaque membre du conseil communautaire acquiert vingt heures par année complète de mandat au titre du droit individuel à la formation des élus locaux. Quel que soit le nombre de mandats exercés par l'élu local, le nombre d'heures acquises ne peut dépasser vingt heures par année

PRECISE les conditions d'acceptation de ces formations

- ✓ Etre liées à l'exercice du mandat intercommunal et aux compétences de l'EPCI
- ✓ Privilégier les formations gratuites
- ✓ Avoir un coût horaire inférieur à 100€HT

DECIDE à l'unanimité de fixer le montant alloué à ces formations à 3 700€ pour l'année 2020 comprenant les frais de déplacement et de séjour dans les conditions définies par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006



Le Président

Hervé PLANCHENault
Hervé PLANCHENault